



L'Écho de La Tuque > Actualités

Eva Ottawa nommée à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse



[Michel Scarpino](#)

Publié le 08 avril 2015

DROITS. L'ex-Grand Chef du Conseil de la nation Atikamekw, Eva Ottawa, vient tout juste d'être nommée commissaire à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. L'annonce a été faite à l'Assemblée nationale la semaine dernière et est accueillie avec une grande fierté dans la région.



© Photo TC Média-Archives

Eva Ottawa

D'ailleurs, Mme Ottawa est très emballée à l'idée de ce nouveau défi. À TC Média elle a expliqué que sa nomination découle de ses dernières expériences politiques et de son implication dans les milieux autochtones.

« On a certainement tenu compte également de ma formation universitaire en droit et en sociologie », pense-t-elle.

Mme Ottawa ignore pour l'instant quels seront les premiers dossiers qui l'attendent sur la table des commissaires mais on devine que sa participation sera fort utile dans les sujets touchant les autochtones.

« Mon assermentation s'en vient et par la suite, il y aura une période de formation » a-t-elle également expliqué. Son mandat sera de cinq ans.

Mme Ottawa n'est pas la première autochtone à accéder à une fonction au sein de cet organisme. Michelle Rouleau, originaire de l'Abitibi avait déjà occupé ce poste mais Mme

Ottawa en est la première représentante originaire de notre région.

Elle agit comme consultante en éducation pour le Conseil de la Nation Atikamekw, à Manawan.

La commission

Constituée en 1976 par la Charte des droits et libertés de la personne, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse tire sa mission de la fusion, en 1995, de la Commission des droits de la personne et de la Commission de protection des droits de la jeunesse.

Son rôle est d'assurer la promotion et le respect des droits énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne, de la loi sur la protection de la jeunesse ainsi la loi le système de justice pénale pour les adolescents. Elle veille aussi à l'application de la loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.